



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.724

**Notification**  
**aux Gouvernements des Etats membres**  
**de la Commission internationale de**  
**l'état civil**

---

Convention relative à l'indication  
des noms et prénoms dans les registres de l'état civil

**Adhésion de la Grèce**

L'Ambassade de Grèce à Berne a déposé le 19 mars 1987 auprès du Département fédéral des affaires étrangères un instrument d'adhésion de la République hellénique à la Convention relative à l'indication des noms et prénoms dans les registres de l'état civil, conclue à Berne le 13 septembre 1973.

Conformément à l'article 10, 1er alinéa, la convention entrera en vigueur pour la République hellénique le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument, soit le 18 avril 1987.

La présente notification est adressée aux gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil et à son Secrétaire général, en application de l'article 10, 1er alinéa, de la convention.

Berne, le 28 avril 1987

